

STOPPER LE CETA ET LE TIPP/TAFTA N'ARRÊTERA PAS LA MONDIALISATION

Elvire Fabry | Chercheur senior à l'Institut Jacques Delors

Au delà du débat suscité par le CETA, c'est à l'analyse des nouvelles mutations de la mondialisation que nous appelle ce Mot pour mieux prendre en compte les craintes qu'elles suscitent.

Les médias ont été tenus en haleine par le parlement régional wallon qui pouvait bloquer l'accord CETA, négocié par l'UE et le Canada depuis 2009. In fine le train n'a pas déraillé. Cependant dans cette crise, ce sont tour à tour la conduite de la politique commerciale européenne et le fonctionnement de la démocratie européenne qui ont été mis en cause au nom d'une meilleure prise en compte des attentes citoyennes.

La question, d'abord juridique, de la double compétence européenne et nationale des accords commerciaux, est devenue une question politique pour répondre, selon certains, à l'aspiration des peuples à [reprendre le contrôle de la mondialisation](#).

Pourtant le CETA ne mérite sans doute ni cet excès d'honneur, ni cet excès d'indignité. Bloquer la signature du CETA n'arrêterait pas la mondialisation. Il est peut-être au contraire un moyen de mieux la maîtriser. L'impact de cet accord doit être ramené à sa juste mesure et comme un train en cache un autre, c'est bien à la perception qu'ont les Européens des défis de la mondialisation qu'il faut s'intéresser de plus près, pour mieux prendre en compte leurs craintes.

1. La réalité de la coopération réglementaire dans le CETA

Le CETA s'ajoute à une série d'accords bilatéraux que l'UE met en place à travers le monde pour renforcer la capacité d'exportation des entreprises européennes en plus de la voie multilatérale, actuellement handicapée par les désaccords entre la Chine et les États-Unis. Comme tous les accords traditionnels, il vise d'abord à faciliter l'accès des biens manufacturés et des produits agricoles au marché du partenaire commercial, en s'attaquant aux tarifs douaniers dont 99% seront supprimés lorsque l'accord sera pleinement mis en œuvre.

Une ouverture plus importante du marché des services dans lequel l'UE, premier exportateur mondial, a un intérêt offensif fort, est un autre chapitre clé de l'accord, avec une liste négative mentionnant les services qui demeurent exclus. Les services publics ne sont, pour leur part, pas concernés par les accords commerciaux européens. Ceci se double d'une ouverture

importante des marchés publics canadiens du niveau fédéral jusqu'au niveau municipal, qui rééquilibre les termes de l'échange alors que les marchés publics européens étaient, de fait sinon de droit, plus ouverts que les marchés canadiens ; et d'une amélioration de la reconnaissance mutuelle des qualifications des travailleurs et des transferts de personnels.

Le CETA fait aussi partie de cette génération d'accords dits « approfondis » qui visent une harmonisation des règles du jeu du commerce international par une coopération réglementaire sur des enjeux tels que la propriété intellectuelle. Il permet une harmonisation des droits d'auteur et la promotion de la reconnaissance de 173 indications géographiques européennes. Cette coopération concerne aussi la suppression d'une double certification de la conformité des normes dans des secteurs tels que l'équipement électrique, les jouets, les machines, ou les appareils de mesurage.

Mais l'ambition de coopération réglementaire reste très limitée dans le CETA par rapport à celle envisagée dans le projet d'accord [TTIP/TAFTA](#) avec les États-Unis. Le Forum de coopération réglementaire mis en place entre l'UE et le Canada ne vise encore qu'un effort de transparence et d'information entre leurs régulateurs respectifs. Ce faisant, il pointe du doigt l'enjeu majeur de la reconnaissance mutuelle ou de l'harmonisation des normes techniques - lorsque celles-ci respectent un niveau équivalent de [précaution](#) - pour alléger les coûts d'exportation des entreprises liés à la mise en conformité à des univers réglementaires différents. Mais on ne peut légitimement faire du CETA la cible des peurs qui s'expriment à propos de la coopération réglementaire envisagée dans le TTIP/TAFTA.

Les deux accords ont surtout en commun d'avoir suscité la crainte que le règlement des différends entre investisseur et État entrave la compétence souveraine des États à régler. Face à la multitude de modèles d'arbitrage privé international (ISDS) en vigueur dans les accords bilatéraux intra-européens ou avec des pays tiers, la Commission européenne, poussée par la France et le Parlement européen, a élaboré un mécanisme plus transparent, plus rigoureux et plus équilibré. Elle l'a même remplacé dans le CETA par une cour permanente d'investissement apportant

des garanties supplémentaires aux États membres les plus sceptiques sur le bien-fondé de l'ISDS rénové.

En mettant en œuvre le système le plus moderne de règlement des différends investisseur-État, les Européens seraient les promoteurs d'un système international que pourraient rejoindre les États tiers qui ont déjà manifesté leur intérêt. L'enjeu n'est pas seulement juridique mais diplomatique car il atténue l'effet de stigmatisation des pays dont les tribunaux nationaux sont jugés peu fiables et avec lesquels on préfère signer des accords d'investissement comportant un ISDS.

2. Mieux anticiper les nouvelles mutations de la mondialisation

Même si ces éléments ne résument pas le débat suscité par le CETA, il semble bien que le problème de fond soit ailleurs : le débat wallon révèle un changement d'état d'esprit sur l'ouverture des échanges et la mondialisation. La construction des chaînes de valeurs internationales, qui font qu'un produit n'est plus fabriqué dans un seul pays mais en différentes étapes dans différents pays¹ est faite. Elle a été motivée par les innovations technologiques (containers, Internet, ...) qui ont réduit le coût de la distance et stimulé la recherche de l'avantage comparatif avant d'être accompagnée par les accords commerciaux facilitant les échanges.

L'analyse du temps long montre néanmoins qu'elle est allée de pair avec une intensification de la régionalisation des échanges, notamment en Europe et en Asie du sud-est. L'augmentation progressive du coût du travail dans les économies émergentes et la fragilité de certains maillons se traduisent aussi à présent par le raccourcissement de plusieurs chaînes de valeur. Mais, dans l'autre sens, le volume de transferts de données à travers le monde explose et la numérisation de l'économie induit une transformation profonde des modes de travail et des échanges, dont on ne mesure pas encore clairement les bénéfices ou les coûts. La mondialisation est là, mais ces nouvelles mutations

créent plus d'incertitude et donc plus d'insécurité pour les individus.

Par ailleurs, la hausse du coût des matières premières au tournant des années 2000 a diminué le pouvoir d'achat des Européens et a atténué la perception positive que les consommateurs pouvaient tirer de l'accès facilité à des biens peu chers pendant cette période d'accélération de la mondialisation². Enfin, l'inégale répartition des bénéfices de la mondialisation cristallise d'autant plus d'inquiétude que les dispositifs nécessaires pour aider les secteurs les plus vulnérables et les perdants de cette transformation de l'économie mondiale continuent à faire défaut. Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation vise à aider ceux qui ont perdu leur emploi à la suite de changements structurels majeurs survenus dans le commerce international. Mais, alors que les États-Unis ont depuis 1962 un programme d'aide à l'ajustement commercial disposant pour 2016 de 861 millions de dollars³, le Fonds européen créé en 2006 n'a qu'un budget dérisoire de 150 millions d'euros pour la période 2014-2020. Ne pas se limiter à une logique d'indemnisation et mettre en place au niveau national un arsenal de politiques d'accompagnement des mutations de la mondialisation (formation continue, concertation, adaptation des systèmes sociaux), comme le font depuis longtemps les pays nordiques, doit devenir une priorité.

Stopper les accords commerciaux européens n'aboutirait probablement qu'à affaiblir la capacité de l'Europe à peser dans la [régulation de la mondialisation](#). Le reste du monde n'attendrait pas les Européens pour tirer parti des nouvelles mutations de la mondialisation, et le déficit de régulation s'en trouverait sans doute accru. Plutôt que de se concentrer sur l'implication des parlements nationaux dans la ratification des accords commerciaux de compétence européenne, c'est une délibération plus active de ces assemblées sur les mutations de l'économie mondiale, les priorités de la politique commerciale européenne et les stratégies d'accompagnement de l'ouverture des échanges qui pourra mieux informer les opinions publiques.

1. « L'avenir de l'Europe dans la nouvelle économie mondiale », Pascal Lamy, *Tribune*, Institut Jacques Delors, février 2012.

2. "The Cost of Overhyped Globalization", Daniel Gros, *Project Syndicate*, 7 Octobre 2016.

3. "Trade Adjustment Assistance for Workers and the TAA Reauthorization Act of 2015", Congressional Research Service 7-5700, 14 septembre 2016.

